

Communiqué de presse du 16.09.2021

Positions de la FAE vis-à-vis de l'utilisation du certificat COVID à l'UNIL

Le jeudi 9 septembre l'Université de Lausanne a décidé de rendre obligatoire le certificat COVID pour avoir accès aux enseignements en présentiel. La Fédération des Associations d'Étudiant-e-s a décidé lors de son assemblée du 13 septembre de ne pas s'opposer à cette mesure. Elle s'inquiète néanmoins de sa mise en place. Elle a donc formulé les revendications suivantes afin de s'assurer de l'égalité des chances entre tous et toutes les étudiant-e-s quel que soit le statut vaccinal de chacun-e.

La FAE a décidé de ne pas s'opposer à la mise en place du certificat COVID. Elle estime que c'est la solution, parmi les deux options imposées, permettant au plus grand nombre de retrouver un accès optimal à l'enseignement. Cependant, cette décision de la part de nos autorités entraînera forcément une différence de traitement entre les étudiant-e-s de l'UNIL. Dans l'optique de réduire au minimum cet aspect, notre fédération a établi plusieurs revendications à l'attention de nos autorités.

Tout d'abord, l'obtention du certificat COVID doit être facilitée pour les étudiant-e-s étant donné qu'il limite l'accès à l'enseignement. Ensuite, il est essentiel que les enseignements en ligne, auxquels seront contraint-e-s une partie des étudiant-e-s, soient de la meilleure qualité possible. Pour ce faire, il faut que nos autorités consultent et informent les étudiant-e-s lors de leurs prises de décision. Finalement, il faut qu'un délai soit accordé à la population estudiantine étant donné la durée nécessaire d'un mois pour obtenir le certificat. De ce fait, nous demandons la mise en place d'une période transitoire d'application.

Notre fédération estime que ces impératifs sont essentiels pour que la décision d'imposer le certificat COVID cause le moins d'inégalités possible sur notre communauté. Nous transmettons ainsi les positions suivantes :

1. Mettre à disposition des tests salivaires gratuits sur le campus tant que le certificat est en vigueur.
2. Rallonger la période de vaccination sur le campus.
3. Garantir des évaluations et des enseignements égalitaires pour tous et toutes les étudiant-e-s (ex. : enregistrement pour les cours ex-cathedra et comodalité participative pour les séminaires et petits effectifs, proposition de transformation des validations orales).
4. Mettre en place une dérogation pour tous les cours nécessitant une présence physique sur le campus (ex. : TPs, Activités sportives).
5. Garantir l'accès au matériel nécessaire à la réussite de la formation et à un enseignement adéquat en présence comme en ligne (ex. : pouvoir venir retirer ses livres à la bibliothèque, offrir aux enseignant-e-s le matériel informatique adéquat).
6. Garantir une communication aux étudiant-e-s qui soit efficace, claire et rapide, pour leur permettre une bonne organisation.
7. Consulter les organes représentatifs estudiantins en amont des prises de décisions.

8. Appliquer l'obligation du certificat COVID uniquement à l'enseignement, afin de donner accès au campus à tous et toutes les étudiant-e-s.
9. Mettre en place une période transitoire d'application.
10. Ne pas utiliser de sanctions universitaires en cas du non-respect de l'interdiction.

Nous restons à disposition pour tous renseignements :

Hannah Wonta, Secrétaire générale
fae@unil.ch
+41 21 692 25 91
Université de Lausanne, Anthropole 1192
www.fae-unil.ch